

6LING
Société par Actions Simplifiée (à associé unique)
Au capital de 50.000 euros
Siège social : 2 Voie de l'Innovation – Pharmaparc
27100 VAL-DE-REUIL
878 478 973 RCS EVREUX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 25 JUIN 2026

AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 5.310,69 euros en totalité au compte du poste « Report à nouveau débiteur ».

Par suite, le compte « Report à nouveau débiteur » s'élèvera à (439.419,82) euros et le montant des capitaux propres s'élèvera à (389.419,82) euros.

L'Associée unique constate que le résultat de l'exercice ne permet pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices clos.

Certifié conforme
Le Président

Comptes Annuels

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

COGEPARC

Société d'Expertise Comptable
& de Commissariat aux Comptes
Inscrite à l'Ordre des
Experts-comptables et à la
Compagnie Régionale de Lyon

L Y O N
Le Thelemos - CP 202
12, quai du Commerce
69336 Lyon Cedex 09
Tél. +33 (0)4 72 53 25 50
Fax. +33 (0)4 72 53 25 51

L A G N I E U
56, avenue de l'Etraz
01150 Lagnieu
Tél. +33 (0)4 74 40 32 32
Fax. +33 (0)4 74 40 32 33

C R É M I E U
19, cours Baron Raverat
38460 Crémieu
Tél. +33 (0)4 74 92 43 74
Fax. +33 (0)4 72 53 25 51

cabinet@cogeparc.com
www.cogeparc.com

SA au capital de 205 500 €
RCS Lyon B 964 501 308
TVA NII FR47964501308

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2025

SASU 6LING

2 voie DE L'INNOVATION
27100 VAL-DE-REUIL
Siret : 87847897300018

Annexe

Règles et méthodes comptables

SASU 6LING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 47 551 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 5 311 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 11/03/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Règles et méthodes comptables

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

première application du règlement ANC n°2022-06 :

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société a appliqué pour la première fois les dispositions du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le Plan Comptable Général.

Conformément aux dispositions transitoires prévues par ce règlement, ce changement de méthode comptable a été appliqué de manière prospective. En conséquence, les opérations et événements intervenus à compter de la date de première application sont comptabilisés selon les nouvelles règles, sans retraitement des comptes des exercices antérieurs.

L'application de ce règlement n'a pas conduit à une modification des capitaux propres d'ouverture de l'exercice.

Les principaux changements concernent :

- Le résultat exceptionnel : À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique les nouvelles dispositions du règlement ANC n° 2022 06 relatives à la définition et à la présentation du résultat exceptionnel. Désormais, le résultat exceptionnel ne comprend que les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, dont la survenance est exceptionnelle au regard de l'activité normale de l'entité. Les éléments ne répondant pas à cette définition sont enregistrés dans le résultat d'exploitation ou le résultat financier, selon leur nature.

- La suppression de la technique du transfert de charges : Conformément au règlement ANC n° 2022 06, la technique du transfert de charges a été supprimée. En conséquence, les produits et charges sont désormais comptabilisés selon leur nature économique, sans compensation, et enregistrés dans les comptes de charges ou de produits appropriés. Les remboursements, refacturations ou indemnités perçues sont présentés en produits, sans utilisation de comptes de transfert de charges.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	44 890			44 890
Immobilisations corporelles	6 563			6 563
Immobilisations financières				
Total	51 453			51 453
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	44 890			44 890
Immobilisations corporelles	6 563			6 563
Immobilisations financières				
Total	51 453			51 453
ACTIF NET				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 39 667 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	34 210	34 210	
Autres	5 457	5 457	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance			
Total	39 667	39 667	

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 436 971 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 744	4 744		
Dettes fiscales et sociales	12 251	12 251		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	419 976	419 976		
Produits constatés d'avance				
Total	436 971	436 971		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs Honoraires non parvenu	2 150
Dettes provis. pr congés à payer	25
Charges sociales s/congés à payer	12
FPC et TA à payer	109
Total	2 296

Liasse fiscale

Désignation de l'entreprise <u>SASU 6LING</u>										Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise <u>2</u> <u>voie</u> <u>DE L'INNOVATION</u> <u>27100</u> <u>VAL-DE-REUIL</u>																	
Numéro SIRET*		<u>8</u>	<u>7</u>	<u>8</u>	<u>4</u>	<u>7</u>	<u>8</u>	<u>9</u>	<u>7</u>	<u>3</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>1</u>	<u>8</u>		
Durée de l'exercice en nombre de mois*						<u>12</u>	Durée de l'exercice précédent*						<u>12</u>				
												Exercice N clos le		<u>31/12/2025</u>			
ACTIF												Brut		Amortissements-Provisions		Net	
												1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations		Fonds commercial*		010				012								
	incorporelles		Autres*		014		44 890		016		44 890						
	Immobilisations corporelles*				028		6 563		030		6 563						
	Immobilisations financières* (1)				040				042								
	Total I (5)				044		51 453		048		51 453						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050				052									
		Marchandises *		060				062									
	Avances et acomptes versés sur commandes				064				066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068		34 209		070				34 209					
		Autres* (3)		072		5 457		074				5 457					
	Charges constatées d'avance *				092				094								
	Valeurs mobilières de placement				080				082								
	Disponibilités			084		7 884		086				7 884					
		Total II				096		47 551		098				47 551			
	Total général (I + II)				110		99 004		112		51 453		47 551				
PASSIF												Exercice N		1			
												NET					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120						50 000						
	Écarts de réévaluation				124												
	Réserve légale				126												
	Réserves réglementées*				130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*				131												
	Report à nouveau				134		(444 730)										
	Résultat de l'exercice				136		5 310										
	Subventions d'investissement				137												
	Provisions réglementées				140												
	Total I				142		(389 419)										
Provisions pour risques et charges				Total II		154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164												
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166		4 743										
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169		4 911		)		12 251						
	Comptes courants d'associés				173												
	Autres dettes				175		419 976										
	Produits constatés d'avance				174												
	Total III				176		436 971										
Total général (I + II + III)				180		47 551											
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)		Dont dettes à plus d'un an		195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SASU 6LINGNéant ☐ ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice clos le
31/12/2025
1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export		209		210		
		et livraisons		215		214		
	Production vendue	{ biens services*	intracommunautaires	217	53 348	218	166 356	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)					222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production					224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	3
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	166 359
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)					242	61 361
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243	317
	Rémunérations du personnel*						250	66 672
	Cotisations sociales (cf. renvoi 380)	(dont cotisations personnelles de l'exploitant)					380	
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI)					255	
	Dotations aux dépréciations						256	
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					259	
							260	
		Total des charges d'exploitation (II)					264	160 000
		1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	6 358
	PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)				280	
Produits exceptionnels		(IV)				290		
Charges financières		(V)				294	1 047	
Charges exceptionnelles		{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				347		
						348		
Impôts sur les bénéfices*		(VII)				306		
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	5 310	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2			312	5 310	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	{ Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)			249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU (44. octies A)	987		342	
	ZRD (44. terdecies)	127		JEI (44. sexies A)	989			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		ZRR (44. quindécies)	138			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		(FRR) France Ruralités Revitalisation (44 quindécies A)	181			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		350
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	5 310	
						354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					356		
	Déficits antérieurs reportables : * 444 730 dont imputés sur le résultat :						360	5 310
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370		
						372		



6LING

2 Voie de l'Innovation – Pharmaparc
27100 VAL-DE-REUIL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

contact@cogebs.com - www.cogebs.com

Société d'expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région de Rouen - Société de commissariat aux Comptes inscrite auprès de la CRCC de Rouen

COGEBS ADEC EUROPE SARL AU CAPITAL SOCIAL 650 000 € - RCS ROUEN B 365 501 097 - SIRET 365 501 097 00064 –
TVA FR 74365501097 - NAF 6920Z

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

À l'associée unique de la société 6LING,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 6LING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation lié à la situation des capitaux propres.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les capitaux propres de la société sont négatifs à la clôture de l'exercice. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation, au regard notamment du soutien financier apporté par les associés sous forme d'avances en comptes courants, et à examiner les éléments sur lesquels se fonde cette appréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

En application des dispositions de l'article D.441-6 du Code de commerce relatives aux délais de paiement, nous avons vérifié la conformité des informations correspondantes données dans le rapport de gestion du Président. Ces informations n'appellent pas d'observation de notre part sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Elbeuf, le 24 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

COGEBS ADEC EUROPE

Bénédicte BREANT DELIENS

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	44 890	44 890		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	6 563	6 563		
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total actif immobilisé (III)	51 453	51 453		
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances / acomptes versés sur cdes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	34 210		34 210	24 243
Autres créances	5 457		5 457	916
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	7 884		7 884	16 112
Total actif circulant (IV)	47 551		47 551	41 270
Frais d'émission des emprunts (V)				
Prime de rembours. des emprunts (VI)				
Ecart conversion / diff. d'évaluation (VII)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	99 005	51 453	47 551	41 270

COGEBE ADEC EUROPE

S.A.R.L au capital de 468 000€
11 Rue d'Alsace – B.P.413
76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX
SIRET : 365 501 097 00064



Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Capital (dont versé ...)	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-444 731	-419 215
Résultat de l'exercice	5 311	-25 516
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total capitaux propres (I)	-389 420	-394 731
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total autres fonds propres (I bis)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 744	5 739
<i>Personnel</i>	25	25
<i>Organismes sociaux</i>	6 501	6 143
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	4 912	4 344
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	813	822
Dettes fiscales et sociales	12 251	11 334
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	419 976	418 929
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (III)	436 971	436 001
Ecart de conversion / diff. d'évaluation (IV)		
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	47 551	41 270

COGEBE ADEC EUROPE

S.A.R.L au capital de 468 000€

11 Rue d'Alsace – B.P.413

76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX

SIRET : 365 501 097 00064



Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue	166 356	109 509
Montant net du chiffre d'affaires	166 356	109 509
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions		
Reprises sur amort., dép. et provisions		1 236
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres produits	3	3
Total des produits d'exploitation (I)	166 359	110 749
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock (m/ses)		
Achats de m.p & aut.approv.		2 921
Variation de stock (m.p.)		
Autres achats & charges externes	61 362	33 391
Impôts, taxes et vers. assim.	1 200	1 200
Salaires	66 672	67 089
Cotisations sociales	30 762	30 525
Dotations aux amort. et aux dépréciations		
<i>Sur immob. : dotations aux amort.</i>		
<i>Sur immob. : dotations aux dép.</i>		
<i>Sur actif circulant : dotations aux dép.</i>		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immob. cédées		
Autres charges	5	91
Total des charges d'exploitation (II)	160 001	135 218
Résultat d'exploitation (I - II)	6 359	-24 469
Quote-part sur op. faites en commun		
Bénéfice attribué / perte transférée (III)		
Perte supportée / bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participations		
D'autres valeurs mob. et créances actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immob. financières		
Produits nets sur cessions de VMP		
Total des produits financiers (V)		
Charges financières		
Dotations aux amort. dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 048	1 046
Différences négatives de change		

COGEB S ADEC EUROPE
S.A.R.L au capital de 468 000€
11 Rue d'Alsace – B.P.413
76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX
SIRET : 365 501 097 00064



Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Valeurs comptables des immob. financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Total des charges financières (VI)	1 048	1 046
Résultat financier (V - VI)	-1 048	-1 046
Résultat courant (I - II + III - IV + V - VI)	5 311	-25 516
Produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles (VIII)		
Résultat exceptionnel (VII - VIII)		
Participation des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I + III + V + VII)	166 359	110 749
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	161 048	136 264
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 311	-25 516

COGEBS ADEC EUROPE

S.A.R.L au capital de 468 000€
11 Rue d'Alsace – B.P.413
76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX
SIRET : 365 501 097 00064



Annexe

Règles et méthodes comptables

SASU 6LING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 47 551 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 5 311 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 11/03/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

COGEBE ADEC EUROPE

S.A.R.L au capital de 468 000€

11 Rue d'Alsace - B.P.413

76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX

SIRET 365 501 097 00064



Règles et méthodes comptables

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

première application du règlement ANC n°2022-06 :

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société a appliqué pour la première fois les dispositions du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le Plan Comptable Général.

Conformément aux dispositions transitoires prévues par ce règlement, ce changement de méthode comptable a été appliqué de manière prospective. En conséquence, les opérations et événements intervenus à compter de la date de première application sont comptabilisés selon les nouvelles règles, sans retraitement des comptes des exercices antérieurs.

L'application de ce règlement n'a pas conduit à une modification des capitaux propres d'ouverture de l'exercice.

Les principaux changements concernent :

- Le résultat exceptionnel : À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique les nouvelles dispositions du règlement ANC n° 2022 06 relatives à la définition et à la présentation du résultat exceptionnel. Désormais, le résultat exceptionnel ne comprend que les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, dont la survenance est exceptionnelle au regard de l'activité normale de l'entité. Les éléments ne répondant pas à cette définition sont enregistrés dans le résultat d'exploitation ou le résultat financier, selon leur nature.

- La suppression de la technique du transfert de charges : Conformément au règlement ANC n° 2022 06, la technique du transfert de charges a été supprimée. En conséquence, les produits et charges sont désormais comptabilisés selon leur nature économique, sans compensation, et enregistrés dans les comptes de charges ou de produits appropriés. Les remboursements, refacturations ou indemnités perçues sont présentés en produits, sans utilisation de comptes de transfert de charges.

COGEBES ADEC EUROPE

S.A.R.L au capital de 468 000€
11 Rue d'Alsace – B.P.413
76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX
SIRET : 365 501 097 00064



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	44 890			44 890
Immobilisations corporelles	6 563			6 563
Immobilisations financières				
Total	51 453			51 453
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	44 890			44 890
Immobilisations corporelles	6 563			6 563
Immobilisations financières				
Total	51 453			51 453
ACTIF NET				

COGEBES ADEC EUROPE

S.A.R.L au capital de 468 000€
 11 Rue d'Alsace – B.P.413
 76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX
 SIRET : 365 501 097 00064



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 39 667 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	34 210	34 210	
Autres	5 457	5 457	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance			
Total	39 667	39 667	

Dettes

COGEBEBS ADEC EUROPE

S.A.R.L au capital de 468 000€
11 Rue d'Alsace – B.P.413
76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX
SIRET : 365 501 097 00064



Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 436 971 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 744	4 744		
Dettes fiscales et sociales	12 251	12 251		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	419 976	419 976		
Produits constatés d'avance				
Total	436 971	436 971		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs Honoraires non parvenu	2 150
Dettes provis. pr congés à payer	25
Charges sociales s/congés à payer	12
FPC et TA à payer	109
Total	2 296

COGEBE ADEC EUROPE

S.A.R.L au capital de 468 000€
11 Rue d'Alsace – B.P.413
76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX
SIRET : 365 501 097 00064

